Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Mélanie LOIZEAU, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD, Marie-Jeanne GODET, Sandra GODET, Valérie CHENU, Patrice ROUSSELOT
Absents ou excusés : Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Mélanie LOIZEAU
Date de convocation : 21 octobre 2025
M. Patrice ROUSSELOT a été désigné secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 a été adopté à l'unanimité des membres présents

N°1/30-10-25
RÉGULARISATION FONCIÈRE – ÉCHANGE SANS SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE VENDRENNES ET LES CHAUMES DE VENDÉE

Mme le Maire expose les faits suivants :

La commune de Vendrennes est propriétaire des parcelles cadastrées ZP 391 et 403 d'une superficie totale de 79m²
Les Chaumes de Vendée sont propriétaires des parcelles cadastrées ZP 374 – 375 – 388 – 393 et 402, d'une superficie totale de 55m²

Suite au bornage périphérique du lotissement des Chaumes 2, il s'avère que ces différentes parcelles se situent soit dans l'emprise du lotissement soit dans le chemin creux communal.

Afin de clarifier la gestion de ces espaces et obtenir une limite de propriété conforme à la situation sur les lieux, la commune de Vendrennes et les Chaumes de Vendée ont souhaité procéder à une régularisation foncière par un échange de parcelles.

S'agissant de petites parcelles naturelles, plantées de haies sauvages, l'échange foncier interviendra sans soulte.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la régularisation d'un échange sans soulte des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
ZP 391	61 m²	Commune Vendrennes	Chaumes de Vendée
ZP 403	18 m²		
ZP 374	11 m²	Chaumes de Vendée	Commune Vendrennes
ZP 375	1 m²		
ZP 388	3 m²		
ZP 393	37 m²		
ZP 402	3 m²		

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29
Considérant qu'il convient de prendre en compte les modifications du parcellaire cadastrale établies par le géomètre afin de régulariser devant notaire cet échange sans soulte entre la commune de Vendrennes et les Chaumes de Vendée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de procéder à un échange sans soulte des parcelles suivantes

Parcelle	Superficie	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
ZP 391	61 m²	Commune Vendrennes	Chaumes de Vendée
ZP 403	18 m²		
ZP 374	11 m²	Chaumes de Vendée	Commune Vendrennes
ZP 375	1m²		
ZP 388	3 m²		
ZP 393	37 m²		
ZP 402	3 m²		

- Précise que les frais liés à cette transaction seront à la charge des Chaumes de Vendée
- Autorise Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération

N°2/30-10-25

RÉNOVATION HORLOGE ASTRONOMIQUE ARMOIRE 011 – BLANCHE NOUE – DEVIS SyDEV

Mme le Maire informe l'assemblée que l'horloge de l'armoire 011 doit être rénovée.
Mme le Maire présente donc le devis adressé par le SyDEV faisant apparaître une participation communale à hauteur de 393 €
Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte le devis adressé par le SyDEV
- Autorise Mme le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier

N°3/30-10-25

RESTAURATION REGISTRES ETAT-CIVIL – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe l'assemblée que les 6 registres d'Etat-civil suivants nécessitent une restauration afin de les conserver dans un bon état :

- Naissances 1855-1863
- Naissances 1864 – 1873
- Mariages 1855-1862
- Mariages 1873-1883
- Décès 1855-1862
- Décès 1863 - 1872

Madame le Maire présente le devis qui a été élaboré et précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant HT.

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- Valide le devis présenté et décide de confier les travaux de restauration à l'Atelier Benoist Claude pour un montant de 4 522.50 € HT
- sollicite l'attribution de la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

N°4/30-10-25

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU GAZ

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions du C.G.C.T. (articles L2333-84 et suivants et R2333-114, la commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel.

Madame le Maire précise que conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 prévoyant une revalorisation annuelle de cette redevance, le coefficient applicable au titre de l'année 2025 est de 1.42

Madame le Maire présente au conseil municipal les modalités de calcul de la redevance, soit :

$$[(0.035 € \times L) + 100 €] \times 1.42$$

Où L = longueur de canalisation, soit 213 (10% des longueurs totales)
100 € représente un terme fixe et 1.42 représente le coefficient de revalorisation pour l'année 2025. Ce qui porte le montant de la redevance à 153 € pour l'année 2025

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, accepte la somme de 153 € en tant que redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz.

N°5/30-10-25

DÉNOMINATION D'UNE IMPASSE A LA GUIERCHE – IMPASSE DES TANNEURS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la vente de la propriété de M. BORDRON dans le village de la Guierche.

Mme le Maire précise que celle-ci a fait l'objet de divisions parcellaires et que plusieurs habitations vont être construites.

Mme le Maire ajoute qu'afin de desservir certaines d'entre elles, une impasse doit être créer et qu'il convient donc de la dénommer.

Mme le Maire présente les propositions suivantes :

- Impasse du 11 octobre : Journée internationale de la fille instaurée par l'ONU. Elle met en avant l'égalité et l'avenir des jeunes générations, des valeurs universelles de progrès, d'ouverture
- Impasse du 18 octobre : Située en plein cœur de l'automne, cette date évoque la saison des couleurs, de la sérénité et de la transition. Ce choix symbolise l'attachement à la nature.
- Impasse des Anses : Le mot "anse" désigne une courbe, un repli d'eau calme et accueillant. La présence d'un petit ruisseau en bas du terrain renforce cette image d'un lieu naturel, paisible et convivial.
- Impasse des Tanneurs : Une tannerie existait autrefois dans le village

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL décide de dénommer l'impasse : IMPASSE DES TANNEURS

N°6/30-10-25

DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2

Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL adopte les modifications budgétaires suivantes

Budget principal – Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
60611	2 200	6419	4 000
60622	-1 500	70846	730
60624	-800	70876	1 700
60633	-400	73223	26 618
6064	-500	73111	10 000
6065	29	741121	-2 493
613	900	741127	-1 033
61521	3 000	744	3 430
615221	-8 000	75888	1 068
61551	500		**44 020**
61558	3 000		
6156	3 000		
6162	735		
618	5 500		
622	6 500		
623	700		
626	3 500		
627	500		
6281	500		
6283	860		
62878	19		
6215	3 057		
6216	9 184		
6413	2 000		
6470	400		
648	300		
6558	3 500		
65748	-2 500		
65888	-500		
023	8 336		
	44 020		

Budget principal – Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
204182	210	1641	410 000
2135/107	13 000	13461	-50 000
231/101	200	10226	-8 000
231/103	-3 500	1328	8 920
231/107	359 106	021	8 336
266	240		
	369 256		**369 256**

Rapport d'activités 2024 de Vendée Expansion
Une synthèse du rapport a été présentée

Rapport d'activités 2024 du SyDEV
Le rapport d'activité a été présenté

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise

Une rencontre a eu lieu avec le Doyen, le curé de St Fulgent et des représentants du Conseil Economique. Ils ne pensaient pas que la commune avait autant travaillé sur le dossier. Cette rencontre a été très constructive

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 01.10.2025

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
07.10.25	AUBRET	Nettoyage vitres bâtiments	3 740.55
07.10.25	EAUDECI	Mise en conformité PI	587.44
21.10.25	V.S.E.	Gravéanne chemin Benet	5 380.00

DÉCLARATION INTENTION ALIENER

2025/24	15.10.25	Rue de l'Avoine	Terrain	ZP 373 – 382 - 391	Renoncé le 20.10.25
2025/25	15.10.25	Rue de l'Avoine	Terrain	ZP 383	Renoncé le 20.10.25

TOUR DE TABLE

Yvon BOUDEAU : Serait-il possible de créer une zone d'éco-pâturage à proximité de la MARPA ? > A l'étude par les services techniques dans le cadre de la mise en place de la gestion différenciée. Mais ces zones ne peuvent pas être réalisées n'importe où.

Serait-il possible de revoir la hauteur des bordures trottoirs rue de la Madone car trop hautes pour les voitures ? > Les bordures sont identiques dans les autres rues de la commune. Difficile de les diminuer dans une rue et pas dans les autres…

Florence de CHABOT : Commission Communication le 03-11 pour le prochain bulletin. En attente des articles des élus

Alain CHENOIR : Les 10 ans du CME seront fêtés lors des vœux en janvier. Tous les anciens jeunes conseillers seront conviés.

Le secrétaire de séance
Patrice ROUSSELOT

Le Maire
Roseline PHILIPART